



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1- Travaux 2015

L'église Saint Germain sera restaurée en 2015. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à demander toutes les aides financières possibles (Réserve Parlementaire de Mme GOURAULT, Conseil Général de Loir-et-Cher-DSR 2015 et le Fonds pour le Patrimoine Rural non protégé auprès de son service « Culture » - appel aux dons de particuliers, la fondation du Patrimoine).

2- Budget commune

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs municipaux pour 2015. (location de la salle communale, concession de cimetière et columbarium...). Voir panneau d'affichage extérieur de la Mairie.

3- Budget Assainissement

Le Conseil Municipal fixe le prix du m³ prélevé à **1.35€** et l'abonnement à **30.00€**

4-Urbanisme

Le conseil municipal maintient la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire, fixe la part communale à 1% et exonère 50% de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

5- Divers

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition le compteur électrique du Lavoir. Une convention d'utilisation sera signée entre la Commune et Mr Pascal COUTANT ;

Le Tour du Loir-et-Cher cycliste passera sur la commune de Choussy le **Judi 16 avril 2015**. Une subvention de **40.92€** leur sera versée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place d'un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'Urbanisme sous réserve des modalités de coût et de fonctionnement.

Le Fonds d'amorçage des TAP versé par l'Etat à la commune de CHOussy sera reversé au SIVOS CHOussy-OISLY-COUDES

Fait et affiché à CHOussy, le 24 novembre 2014

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME